



VILLE DE SAINT-BASILE  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT  
BASILE**

# AVIS PUBLIC

## Projet de règlement n° 03A-2023

### Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 février 2023, le Conseil de la Ville de Saint-Basile adopté le projet de règlement no 03A-2023 intitulé :

#### **Règlement relatif à la démolition d'immeubles**

2. L'assemblée public de consultation devant porter sur ce projet de règlement se tiendra le 13 mars à compter de 18h45 dans la salle du Conseil situé au 20 rue St-Georges.
3. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
4. Objet du règlement :  
Le présent projet de règlement a pour but de modifier les pouvoirs réglementaires des municipalités locales en matière de démolition d'immeubles apparaissant dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
5. Une copie de ce projet de règlement est déposée au bureau de la soussignée où toute personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures régulières de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville.
6. Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée publique de consultation.

**DONNÉ à Saint-Basile, le 20 février 2023**

---

Stéphanie Readman  
Directrice générale adjointe, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)**

*Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 20 février 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 20 février 2023.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de février 2023.**

---

Stéphanie Readman  
Directrice générale adjointe, greffière